FICHE 1 – ANNEXE 5

MODELE DE DELIBERATION

PORTANT CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*)

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

**VU** l’article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement ;

**VU** la délibération n° … *(n° d’ordre)* en date du … portant adoption ou mise à jour du tableau des effectifs

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d’un emploi permanent de … *(dénomination de l’emploi),*

Considérant que l’accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des … *(dénomination du cadre d’emplois),*

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil …

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil …, (*indication des votes*) :

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De créer un emploi permanent de … *(dénomination de l’emploi), à temps complet Ou à temps non complet à raison de …/35ème,* de catégorie *A ou B ou C,* au(x) grade(s) de … *(dénomination du ou des grade(s) prévus)* relevant du cadre d'emplois des … *(dénomination du cadre d’emplois),*

**Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du ... :

Grade : …,

* Ancien effectif ... *(nombre)*
* Nouvel effectif ... *(nombre)*

**Article 3**

Dans l’hypothèse d’un recrutement infructueux de fonctionnaire, l’emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l’article 332-14 ou à l’article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et plus particulièrement l’article 332-8-7° « Emploi permanent de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants ».

Le contractuel recruté devra justifier *de-du-d’*… *(dénomination du ou des diplômes et/ou titres et/ou qualifications exigés)* et, si possible, d’une expérience professionnelle dans le secteur *de-du-d’*… *(dénomination du secteur concerné)* d’au moins *… (nombre d’années exigé)*

Le traitement sera calculé :

Par référence à l’indice brut … *(chiffre de l’indice)*, indice majoré … *(chiffre de l’indice)*, de l’échelle indiciaire du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)*

OU

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l’expérience professionnelle antérieurede l’agent recruté sous contrat, l’autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille suivante*:*

* Pour une expérience professionnelle avérée d’au moins … *(nombre)* années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera limité à l’indice brut terminal du grade … *(dénomination du grade)* correspondant à l’emploi concerné.
* Pour une expérience professionnelle inférieure à … *(nombre)* années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera limité à l’indice brut … *(chiffre de l’indice)* du grade … *(dénomination du grade)* correspondant à l’emploi concerné.
* En l’absence d’expérience professionnelle pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera limité à l’indice brut … *(chiffre de l’indice)* du grade … *(dénomination du grade)* correspondant à l’emploi concerné.

L’agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l’assemblée délibérante de la collectivité ou de l’établissement pour l’exercice des fonctions correspondant au grade et à l’emploi concerné.

**Article 4**

D’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à procéder au recrutement de l’agent qui sera affecté à cet emploi.

**Article 5 :**

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l’agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Article 6 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

Le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr